



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes

Procès-Verbal de la Séance du 12 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 12 février à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe RAIBAUD Joëlle SPITZ Françoise

Absents : NEVEU Magali ITIER Nadège OSTALRICH Christophe BECK Marjorie JABOULAY Marie DOMINGUES Pépito MAURIN Vincent

Pouvoirs : OSTALRICH Christophe à D'HAYER Fabien ; BECK Marjorie à SPITZ Françoise ; DOMINGUES Pépito à COULOMB Any

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, Mme Any COULOMB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DE_2023_01_03 du 25 janvier 2023)

Décision n° DEC_2024_04 du 6 décembre 2024 : Cette décision concerne un dépassement de 6 506.18 € au chapitre 67, « titre annulé ». Des crédits ont été ouverts à l'article 673 « titres annulés » et une réduction à l'article 60612 « consommation électricité » pour un montant de 6 507 €.

Décision n° DEC_2024_05 du 27 décembre 2024 : Cette décision concerne un dépassement de 152.44 € au chapitre 16, « Remboursement capital des emprunts ». Des crédits ont été ouverts à l'article 1641 « Remboursement capital des emprunts » et une réduction à l'article 21538 « Travaux réseaux électriques » pour un montant de 153 €.

Décision n° DEC_2025_01 du 4 février 2025 : Cette décision concerne une procédure de saisine du Conseil de Discipline du Centre de Gestion du Gard et mandate Maître GALTIER, Avocat à Nîmes pour défendre les intérêts de la Commune.

Points à l'ordre du jour :

1. Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de confier au centre de Gestion du Gard la négociation d'un contrat de groupe pour les collectivités.

2. Convention pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de renouveler la convention de prise en charge et la gestion de colonies de chats libres avec la Fondation d'entreprise CLARA du groupe SACPA.

Considérant l'intérêt pour la Commune de mener une politique durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

3. Acquisition de la parcelle AS n°482

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2024 concernant l'acquisition de la parcelle AS n°482 appartenant à Monsieur LEMAIRE Ludovic d'une superficie totale de 35 m². En contrepartie, la Commune doit prendre en charge, la construction du mur de clôture le long de la propriété de Monsieur LEMAIRE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir la parcelle section AS n°482 d'une superficie totale de 35 m² appartenant à Monsieur LEMAIRE Ludovic. En contrepartie, la Commune doit prendre en charge, la construction du mur de clôture le long de la propriété de Monsieur LEMAIRE. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune. Donne pouvoir au Maire pour signer les documents à intervenir dans ce dossier.

Communications du Maire :

Projet de règlement de télétravail et de règlement intérieur pour les agents communaux

Monsieur le Maire indique qu'une commission d'élus a travaillé pour établir le règlement de télétravail et de règlement intérieur pour les agents communaux. Les élus ont établi une charte, un règlement spécifique au télétravail, ainsi qu'un règlement intérieur à l'attention des agents municipaux. Ces documents devront être soumis à l'approbation du Comité social Technique du Centre de Gestion du Gard avant d'être approuvés par le conseil municipal.

Saisine Conseil de discipline

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a saisi le Conseil de discipline du Centre de Gestion du Gard pour deux agents communaux. Il leur a remis leur arrêté de suspension de leur fonction pour une durée de 4 mois.

Avancement travaux aménagement nouveau complexe sportif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de chantier, il a refusé de signer les PV de réception des travaux car la clôture du stade n'était pas terminée.

Ecole Marcel Pagnol

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée 2025/2026, il n'y aura pas de fermeture de classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 12 février 2025 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2025_02_01	Contrat d'assurance contre les risques statutaires	à l'unanimité
DE_2025_02_02	Convention pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres	à l'unanimité
DE_2025_02_03	Acquisition de la parcelle AS n°482	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe RAIBAUD Joëlle SPITZ Françoise

Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire, Any COULOMB



